

COMMUNE DE CROY



Plan de constatation de la nature forestière

dans le cadre du Plan d'affectation communal (PACom)

1 : 1'000

Approuvé par l'Inspection des forêts
du 9^{ème} et du 20^{ème} arrondissement

Vallorbe, le

L'inspecteur forestier

Soumis à l'enquête publique
du au

Le Syndic La Secrétaire

Base cadastrale authentifiée le 2 avril 2025
par David Varidel, ingénieur géomètre breveté

20.04.22 Examen préalable
09.04.25 Enquête publique



BR PLUS INGENIEURS SA
Rue de la Plaine 68
1401 Yverdon-les-Bains
Grand Rue 9
1337 Vallorbe
www.br-plus.ch



Dossier n°4369-VAL

Légende

- Limite forestière statique en zone à bâtir (art. 24 LVLFo)
- Limite forestière hors de la zone à bâtir (art. 24 LVLFo)
- Limite constructible à la lisière (10m)
- Aire forestière 18 LAT - à titre indicatif (art. 1 RLVLo)
- Zone à bâtir 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
- Surface boisée selon plan cadastral

Plan synoptique (1:25'000)

